



Grandvillers Aux Bois - Beaupuits

Bulletin Municipal - Avril 2015

Le mot du Maire

Bonjour à tous

Avec l'arrivée du printemps et le retour des beaux jours, nous allons pouvoir à nouveau profiter de nos jardins et apprécier la vie à la campagne. La paisibilité et la tranquillité de notre cadre de vie est l'affaire de chacun de nous et vous trouverez dans ce bulletin quelques rappels pour bien vivre ensemble.

Cette saison est également la période des budgets et malgré des baisses sensibles des dotations notamment de l'Etat, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes. De plus, les finances saines de la commune nous permettent d'envisager sereinement les travaux qui ont démarré à Beaupuits et de continuer à avoir des projets pour notre village.

Je tenais à remercier l'équipe des conseillers municipaux et les nombreux bénévoles qui contribuent à la vie de notre commune et à sa convivialité. Des occasions de se retrouver s'annoncent avec la commémoration du 8 mai, où tous les habitants et plus particulièrement les enfants sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous vous attendons également nombreux pour le voyage communal au Zoo de Vincennes. N'hésitez pas à vous inscrire.

La réunion Voisins Vigilants, les diverses manifestations organisées sont autant d'opportunités de se rencontrer.

N'hésitez pas à venir.

Comptant sur votre participation à la vie de notre village et vous souhaitant un printemps heureux et agréable,

Cordialement

Bertrand Candelot

Les échos du conseil

À Beaupuits, les travaux ont démarré sous le soleil, d'ici trois mois les fils électriques et autres câbles téléphoniques auront disparu sous terre et laisseront place à des jolis trottoirs et fils d'eau qui permettront de canaliser les eaux pluviales et limiter les boues. Le réseau électrique sera également plus fiable et les ruptures de câbles électriques qu'un lointain souvenir. D'autre part les anciens candélabres seront remplacés par des nouveaux, à LED, qui permettront de diminuer la consommation électrique et donc la facture pour la commune. Nous aurons également la possibilité de faire varier l'intensité de l'éclairage en fonction de l'heure.

Budget : Le conseil municipal approuve le budget pour l'année 2015 et vote à l'unanimité le maintien du taux de prélèvement. La part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie et non bâtie n'augmentera donc pas cette année. Nous rappelons qu'à ce jour la commune n'a pas de dettes et que les finances de la commune permettent de payer les travaux de Beaupuits et les travaux de sécurisation de la rue du bois de coupelle. D'autres projets sont en cours de réflexion, comme l'aménagement d'un terrain de loisirs à Beaupuits et le ré-agencement de celui de Grandvillers aux Bois. Des travaux de mise aux normes et de rénovation seront également entrepris à la mairie.

Concernant l'assainissement individuel, des contacts sont pris avec l'agence de l'eau pour finaliser les demandes de subventions.

Columbarium : la commune souhaite mettre en place dans les cimetières de Grandvillers aux Bois et de Beaupuits des columbariums pour y déposer les urnes cinéraires.

Nous étudions actuellement les différents devis et solutions techniques.

Animations : Le comité des fêtes de Grandvillers aux Bois souffle sa dixième bougie cette année, le conseil municipal le remercie pour l'ensemble des activités proposées depuis le début de l'aventure, cela contribue au lien social dans notre commune. Nous invitons l'ensemble des habitants à prendre part aux différentes manifestations qui sont organisées sous l'égide de la convivialité par le comité des fêtes, de soirées à thème au concours de belote en passant par le 14 juillet et bien d'autres événements.

Le saviez vous ...

Le bruit est constitué de sons non désirés, mais aussi de sons harmonieux comme la musique, le chant des oiseaux, etc... Lorsqu'on s'amuse, on émet naturellement du bruit. Lors de travaux ménagers, en conduisant son véhicule, lors d'un dîner entre amis en terrasse... Chacun, au quotidien, est amené à en émettre de manière légitime.

Droit au bruit, mais aussi droit au calme

Inversement, les bruits non désirés sont source de stress, de fatigue, d'énervement. Au même titre

que l'air, on considère aujourd'hui que l'environnement sonore peut être pollué. Ainsi, les citoyens et les municipalités peuvent et doivent agir pour lutter contre cette pollution. Cet encart vous permettra de mieux comprendre les règles en la matière.



Le bruit, si on en parlait ?

La loi

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage » mais cet article du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.

Pas tous égaux

certaines personnes sont plus sensibles au bruit que d'autres. Divers facteurs peuvent influencer sur notre perception : la fatigue, l'âge, l'état d'esprit, le moment de la journée... La gêne ressentie est une notion subjective. Un bruit de faible intensité peut être gênant.

450 €

c'est le montant de la contravention prévue par l'article R. 623-2 du code pénal qui sanctions le tapage diurne comme nocturne constaté par la gendarmerie. En plus de cette somme et du versement de dommages et intérêts, l'objet fauteur de trouble peut-être confisqué.

Des solutions existent !

Animaux Domestiques

Chaque maître est responsable du comportement de son animal. À ce titre, l'article 1385 du Code Civil indique qu'il doit répondre des dommages causés par celui-ci (destruction de fleurs, morsures, comportements agressifs ou bruyants...) même si l'animal s'est échappé de son enclos. A noter les propriétaires de chiens qui aboient de manière répétée et intempestive encourent des sanctions civiles et pénales pouvant aller jusqu'à 450€ d'amende pour les aboiements.

Il existe des colliers anti-aboiement qui permettent d'éduquer les chiens un peu trop bavards.



Travaux de bricolage ou de jardinage, respectez les bons horaires



Un arrêté préfectoral fixe la règle en la matière pour les particuliers : les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants

- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jour fériés : de 10h00 à 12h00

En cas de situation grippée entre voisins, pas la peine de se précipiter devant un juge pour s'engager dans une lourde procédure. Si vous êtes gênés par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable :

- ◆ Ne répondez pas au bruit par le bruit, envenimer la situation ne sert à rien.
- ◆ Contactez l'auteur du bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.
- ◆ Invitez-le à venir se rendre compte, par lui même, des troubles qu'il cause.
- ◆ Prévenez la mairie des nuisances dont vous êtes victime.

À vos agendas

VENDREDI 8 MAI : COMMÉMORATION

Honorer la mémoire de nos anciens, ne pas oublier celles et ceux qui nous ont permis de vivre aujourd'hui dans une France libre, expliquer à nos enfants cet événement qui a marqué le XXème siècle, partager un moment de recueillement puis de convivialité entre villageois sont autant de raisons de venir participer à la commémoration du 8 mai.

Nous nous retrouverons à 11h au cimetière de Beauptits puis nous nous rendrons à la salle polyvalente de Grandvillers aux Bois pour le vin d'honneur



LUNDI 11 MAI : RÉUNION VOISINS VIGILANTS

Notre commune souhaite obtenir le label « Voisins Vigilants ». Ce label c'est faire revivre l'entraide et la convivialité pour diminuer l'insécurité et dissuader les cambrioleurs.

Comment y parvenir ? Que Faire ?

La gendarmerie vous présentera le projet et répondra à toutes vos questions lors d'une réunion d'information qui se tiendra à la salle polyvalente de Grandvillers aux Bois le **lundi 11 mai à 19h**.



LUNDI 25 MAI : VIDE GRENIERS

Le comité des fêtes organise un vide greniers avec une présentation d'animaux de basse-cour. Buvette et restauration sur place.

Renseignements et réservation : F. Blanchot, 9 rue du bois de coupelle (06.24.85.02.83)



DIMANCHE 14 JUIN : VOYAGE

Cette année, la commune a le plaisir de vous convier à un voyage au zoo de Vincennes. Le transport en car et la visite guidée sont offerts par la municipalité.

Les inscriptions sont à retourner avec le chèque de caution (qui ne sera encaissé qu'en cas de désistement) à la mairie avant le 10 mai.



MARCHES DU CLUB DES VADROUILLEURS

Ci dessous les dates des prochaines marches. Pour plus d'informations (itinéraire, lieux et heure de rendez-vous pour le départ), contactez Mme Khalifa de Grandvillers aux Bois

12 avril : Grandvillers aux Bois

19 avril : Cressonsacq

26 avril : St Martin aux Bois

Ponts de mai : contacter Mme Khalifa

6 juin : Compiègne

20 juin : Collège d'Estrées St Denis

28 juin : Grandvillers aux Bois

4 Juillet : Compiègne

19 Juillet : Coulée verte, Arsy

25 Juillet : La Neuville Roy



Informations

◆ Reprise de la collecte des déchets verts au porte à porte

Le ramassage a lieu le mardi. La saison de collecte s'étale du 13 avril au 31 juillet et du 31 août au 23 octobre.

Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs spécifiques. Sont acceptés les tontes, les feuilles mortes, les fleurs et plantes fanées, les tailles et petits branchages.



◆ Nouveau : le Pass'déchetterie

Un badge devient nécessaire pour se rendre dans les déchetteries du Plateau Picard, la démarche est gratuite, l'obligation de présenter le badge sera applicable à partir de septembre 2015. Vous pouvez retirer un exemplaire de demande de badge en Mairie ou le télécharger sur le site internet de la commune, rubrique actualités.

◆ Les actualités de la commune en temps réel

Le site internet de notre commune est régulièrement mis à jour, vous y trouvez notamment toutes les actualités.

Pour recevoir les nouveaux articles dans votre boîte mail, inscrivez vous en envoyant vos coordonnées à l'adresse suivante : gab.beaupuits@gmail.com

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS :

Les rendez vous du Comité des Fêtes :

Samedi 11 avril : Belote
Lundi 25 mai : Brocante
Samedi 6 Juin : Pétanque

Les après-midi du club des retraités :

Lundi 20 avril
Lundi 18 mai
Lundi 22 juin (repas)

Retrouvez encore plus d'informations sur le site internet de la commune
www.grandvillersauxbois-beaupuits.fr

Pour les informations concernant le SIRS : www.rpi-bcgr.net

MAIRIE DE GRANDVILLERS AUX BOIS :

1, Rue du Calvaire
Téléphone : 03 44 41 07 27
E-Mail : mairie-gab@wanadoo.fr

Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Permanence le lundi soir de 18h à 19h30.

Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du lundi soir est assurée.